

el-Hassen, n'en demeure pas moins le véritable débouché de la province méridionale du Sous. De même que leurs concurrents, les Allemands se sont assuré, pour le jour où Agadir serait rendu au commerce international, la collaboration d'un ou plusieurs indigènes de cette ville, censaux ou protégés, dont la demeure leur servirait immédiatement de comptoir. Mais ils n'ont, dans cette région, ni une position prépondérante, ni une situation privilégiée qui puisse justifier, en cas de troubles, une intervention exceptionnelle, contraire à tous les traités. D'ailleurs, Agadir étant un port fermé, nul ne peut, à l'heure actuelle, y faire de commerce, si ce n'est à ses risques et périls, et sans avoir droit, en cas de mésaventure, à aucun dédommagement.

Quant aux frères Mannesmann, leur situation est plus précaire. Ils ne sont propriétaires d'aucun terrain, pour la raison que les achats par interposition d'indigènes qu'ils ont simulés n'ont pas reçu l'agrément du sultan. Ils ne sont concessionnaires d'aucun gisement minier, attendu que le règlement minier n'est pas encore en vigueur. Ce sont de simples coureurs d'aventure, actifs, entreprenants, bluffeurs. Ils cherchent à prendre des positions d'attente, mais leurs droits sont nuls, leurs travaux et leur situation ne sont en rien comparables à ceux de l'Union des Mines marocaines, société internationale qui compte parmi ses membres les maisons allemandes Krupp et Tiessen. Il est certain que si les affaires de MM. Mannesmann avaient eu quelque valeur ou quelque intérêt, ces grands industriels allemands ne se seraient pas formellement opposés à leur admission dans leur consortium. »

Mauritanie : Pêcheries de Port-Etienne. — La côte occidentale d'Afrique est devenue, depuis quelques années, un centre important de pêcheries françaises, vers lequel nos marins bretons et normands se dirigent de plus en plus. Les mers y sont beaucoup plus hospitalières que celles des parages de Terre-Neuve et de l'Islande ; elles sont aussi bien plus abondantes en poisson de toutes espèces.

Les fonds du Sénégal, depuis l'embouchure du fleuve de ce nom jusqu'à vingt milles environ au nord de la Pointe des Almadies, sont en général constitués par du sable quelque peu vaseux. On y rencontre des soles de taille splendide ainsi que de superbes

limandes, quelques-unes atteignant jusqu'à 5 kilogrammes. En descendant vers le sud, ce sont les poissons de roches qui dominent et que l'on capture parmi les récifs — notamment la dorade de Mauritanie si appréciée à Dakar, les grondins, les rougets aussi délicats que ceux de la Méditerranée, et aussi la fausse morue (*Epinephelus aeneus* ou *goreensis*) qui a fait croire un instant à l'existence de la morue franche dans cette région. On y pêche également toutes les variétés de sardines et de clupes et même de délicieux anchois (*Engraulis encrasicolus*.)

L'abondance du poisson y est telle qu'elle avait attiré l'attention de tous les navigateurs depuis fort longtemps. Mais ce n'est qu'en 1904 que ces pêcheries furent sérieusement étudiées. Sur l'instigation de M. Roume, alors gouverneur général de l'Afrique occidentale française, une mission scientifique fut organisée avec M. A. Gruvel pour chef. Cette mission démontra la facilité d'installer un centre de pêche dans la baie du Lévrier et l'intérêt considérable qu'il y aurait d'attirer en cet endroit nos pêcheurs de la métropole. En 1907 M. Roume fondait une station dans cette même baie et lui donnait le nom de Port-Etienne, en l'honneur de l'homme politique à qui nous devons en grande partie notre œuvre coloniale actuelle. Dans le même temps un laboratoire permanent de recherches destiné également à fournir des renseignements, était créé. En 1909 et 1910, grâce au concours de M. W. Ponty, le nouveau gouverneur général, les études de M. Gruvel et de son collaborateur M. Chudeau se poursuivirent jusque dans l'intérieur du pays de manière à en préciser la zoologie terrestre et fluviale et s'étendirent aux côtes de toutes nos possessions occidentales d'Afrique, notamment à celles de la Guinée.

Le choix de Port-Etienne a été dicté par des considérations d'ordre purement technique. Ce n'est pas, ainsi que certains ont pu le dire, le plaisir d'établir un centre commercial dans une région désertique qui a motivé la création de ce port. C'est, au contraire, parce que son voisinage du fameux banc d'Arguin, dont on parlait déjà en 1877 comme une pêcherie merveilleuse, en a fait une nécessité. Aujourd'hui le seul mode de pêche vraiment pratique, vraiment rémunérateur, est le chalutage. Or, Port-Etienne se trouve placé dans une zone maritime qui s'étend depuis les Canaries jusqu'à 30 milles au sud de l'embouchure du Sénégal et s'avance à 40 milles en mer et cette

zone de 100.000 kilomètres carrés, en chiffres ronds, est entièrement chalutable.

On a installé à Port-Etienne un poste militaire et un service médical. La poste est assurée par un steamer qui, chaque mois, vient de Dakar. Une station de télégraphie sans fil permet, en outre, de correspondre d'une façon constante avec Rufisque (près de Dakar). La rade est sûre, accessible aux grands navires, et un appontement permet l'atterrissage en tout temps aux bateaux dont le tirant d'eau ne dépasse pas 3 m. 50.

La vente de la pêche est assurée par les demandes mêmes des colonies françaises et étrangères de l'Ouest-africain, — toutes, sauf le Dahomey, consommant plus qu'elles ne produisent. Le poisson est séché ou fumé, sans être salé, et les conditions du climat se prêtent admirablement à ce mode de préparation. Quelques chiffres donneront une idée du commerce du poisson sec dans l'Afrique occidentale. Selon M. Gruvel, à la Côte d'Ivoire, le trafic de la pêche atteint annuellement un million de francs et il pourrait être aisément doublé par l'introduction du poisson sec. Au Togo on en a importé en 1908 plus de 970 tonnes, en Nigéria, environ 1.000 tonnes et au Kameroun près de 1.200. Mais ces importations seraient insuffisantes pour la consommation.

La question du transport du poisson frais de la côte occidentale africaine en France est également intéressante. Depuis 1909, un armateur de Boulogne s'est fait une spécialité d'introduire sur les marchés européens la dorade de Mauritanie. Ses bateaux sont munis de chambres froides où une basse température est entretenue au moyen de glace pilée. En trois jours, un bateau peut capturer 70.000 kilogrammes de poisson, ce qui représente un joli bénéfice, malgré la distance à parcourir pour arriver dans nos ports de France et ce qui, de plus, démontre à quel point ces mers sont poissonneuses.

Afrique occidentale française : *Langue française.* — On pourrait croire que, depuis la conquête de l'Afrique occidentale, le français est devenu tout naturellement la langue officielle vis-à-vis des indigènes. Or, il paraît que dans ce vaste pays, d'environ 10 millions d'habitants, où, à chaque pas, on rencontre une peuplade par-